

DÉCISION N^o : 2006-MC-1190

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 922463

DOSSIER N^o : 22138

Objet : Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust
Demande de visa

Vu la demande présentée le 21 avril 2006;

vu les articles 11, 14 et 19 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu la partie 2 du *Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 1er mai 2006 de Chartwell Seniors Housing Real Estate Investment Trust concernant le placement de 13 310 000 parts au prix de 13,90 \$ la part.

Le visa prend effet le 1er mai 2006.

(s) *Benoît Dionne*
Benoît Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

JB/ale